

[Point d'étape sur le projet de confortement de la digue à Croissy-sur-Seine](#)

Compte rendu de la réunion de visite des travaux du 15 mars

À télécharger ici :

Fichier

[Compte-rendu de la visite de chantier de la digue \(.pdf - 7.09 Mo\)](#)

Compte-rendu de la réunion publique du mardi 31 janvier

Suite à la demande de la Ville de réexaminer le niveau et le placement de l'enrochement du confortement de la digue afin de sauver davantage d'arbres, VNF a présenté, lors de la réunion publique du 31 janvier 2023, son projet mis à jour.

VNF a indiqué qu'il sauverait 107 arbres sur les 206 qui devaient être initialement abattus pour permettre les travaux. Le Collectif pour la Préservation du Site Classé des Impressionnistes/Digue de Croissy et le Collectif d'associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine/Saint-Germain-en-Laye, se sont montrés satisfaits de ces modifications.

Les travaux débuteront au cours du mois février 2023 et dureront deux ans. La Ville a demandé à son écologue de se rendre régulièrement sur place lors des travaux pour vérifier que les arbres à préserver soient mis en sécurité

Conclusions de l'enquête publique

Suite à la réunion d'information et d'échange avec le public, organisée le 7 juin à la Mairie de Croissy-sur-Seine, l'établissement public Voies Navigables de France (VNF), à la demande de la Mairie et du Collectif pour la Préservation du Site Classé des Impressionnistes/Digue de Croissy, s'était engagé à faire appel à un écologue afin d'expertiser l'état des arbres présents sur la digue.

De son côté, la Mairie a également mandaté un écologue afin qu'il établisse une expertise contradictoire.

Voici le compte-rendu complet de cette étude

: https://drive.google.com/file/d/1AivGbt3wJ0VSDOz3TZGiTggt5gdjc_A/view?...

Les rapports des deux écologues ont abouti à la conclusion que le patrimoine arboré est pérenne et que la ripisylve doit être préservée au maximum.

Suite à ces rapports, la Mairie a rencontré VNF le 7 décembre 2022 en présence des écologues.

Au cours de cette réunion, la Mairie a demandé à VNF de réexaminer le niveau et le placement de l'enrochement qui viendra conforter la digue, ce que VNF a accepté.

Pour cela, les écologues, VNF et la Mairie se rendront le 11 et 12 janvier 2023 sur la digue, en présence d'un géomètre, afin de cartographier l'ensemble des arbres et ainsi pouvoir étudier les possibilités d'adaptation de l'enrochement en fonction des arbres.

Le 20 janvier 2023 se tiendra une réunion de travail au cours de laquelle VNF présentera à la Mairie, au Collectif pour la Préservation du Site Classé des Impressionnistes/Digue de Croissy et au Collectif d'associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine/Saint-Germain-en-Laye, les possibilités d'adaptation de l'enrochement en fonction des arbres.

Au cours de cette réunion, VNF a présenté un projet mis à jour en fonction des investigations de terrain réalisées par les écologues en lien avec un géomètre. Il ressort désormais que sur les 206 arbres qui devaient être abattus initialement au début du projet, 107 vont être sauvés.

Le collectif et l'association CADEB, représentée par Madame KERLOHOU RUELLO se sont montrés satisfaits de cette concertation.

A l'issue, VNF présentera le projet de confortement de la digue de Croissy mis à jour lors d'une réunion publique qui se tiendra le 31 janvier 2023 à 20h en Mairie.

Enquête publique sur le confortement de la digue (25 avril - 10 juin 2022)

L'enquête publique portant sur le projet de confortement de la digue de CROISSY-SUR-SEINE sur la commune de CROISSY-SUR-SEINE, présenté par Voies Navigables de France (V.N.F) - 23 île de la Loge 78380 BOUGIVAL, se déroulant du lundi 25 avril 2022 à 08h30 au vendredi 3 juin 2022 inclus, à 18 heures, est **prolongée** de 7 jours soit **jusqu'au vendredi 10 juin 2022 inclus à 18 h** .

Vous pouvez consulter le dossier sur le site suivant : <http://digue-croissy-sur-seine.enquetepublique.net>

Pièces du dossier

Fichier

[aoep_digue_de_croissy_1.pdf \(.pdf - 335.02 Ko\)](#)

Fichier

[211006_digue_croissy_78_delibere_cle7e29b1.pdf \(.pdf - 1.07 Mo\)](#)

Fichier

[reponse_complement_ndeg1.pdf \(.pdf - 1.99 Mo\)](#)

[Réponse complémentaire n°2](#)

[Autorisation environnementale](#)

Plus d'informations : https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP22081/Accueil.awp

Publié le 07 décembre 2022